

**Mairie de Thonon-les-Bains**

**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 18 septembre 2023**

mis en ligne le 22/09/2023

**CM20230918-07**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Adhésion à l'association ADULLACT**

Madame BACON, Maire Adjointe en charge de la qualité des services publics et de la relation aux usagers, de la ville inclusive, de la lutte contre les discriminations, de la communication, du numérique et de l'innovation technologique, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Thonon-les-Bains souhaite adhérer à l'association Adullact (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales) pour bénéficier des outils et services déployés,

Considérant que l'association Adullact dispose de compétences mutualisées pour mener à bien ce type de mission dans les collectivités locales,

Considérant la nécessité de souscrire à l'adhésion pour une durée de 3 ans, soit du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2026.

Les collectivités doivent faire face aujourd'hui à un triple défi :

- Le premier : la demande grandissante de services en ligne, avec ce que cela suppose de changement dans les circuits de décision, de transparence, de réactivité, nécessitant de la confiance dans l'autonomie et les structures horizontales ;
- Le second : la nécessité de l'interopérabilité imposée par les référentiels qui doit nous conduire à utiliser les protocoles et les formats ouverts et par conséquent les technologies les plus adaptées et les plus adaptables ;
- Le troisième : la dépendance vis à vis de compétences et de la suprématie d'un marché, en particulier dans les niches des logiciels métiers, mais aussi ceux qui voudraient maintenir les collectivités dans une situation de client captifs.

Dans ce contexte, l'association Adullact permet de soutenir et de coordonner l'action des administrations.

Il est proposé que la ville de Thonon-les-Bains, ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Thonon-les-Bains (CCAS), adhèrent à l'association Adullact à partir du 1er octobre 2023.

Cette adhésion permet de pouvoir bénéficier de services spécifiques aux collectivités territoriales, notamment :

- De rejoindre une communauté de collectivités afin de mieux utiliser l'argent public ;
- D'avoir accès à un espace de téléchargements de logiciels ayant fait l'objet d'un contrôle qualité suffisant pour qu'ils soient pris en charge sans surprise par des professionnels de l'informatique.

Dans le cadre du déploiement de logiciels métiers et de nouveaux outils numériques, l'Adullact met à la disposition de la ville et du CCAS des services performants notamment une plateforme de Tiers de télétransmission homologuée ACTES et HELIOS en remplacement de l'actuelle qui n'est pas interfaçable avec les nouveaux outils de la collectivité.



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 18 septembre 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le douze septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël MAQUAIRE, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Patrick TISSUT, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	Mme Laurence BOURGEOIS
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
M. Patrick TISSUT	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Gérard BASTIAN.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Le coût annuel de l'adhésion à l'Adullact pour la strate de la Ville de Thonon-les-Bains et en tant qu'adhérente de l'Association Des Maires 74 est de 2100 €.

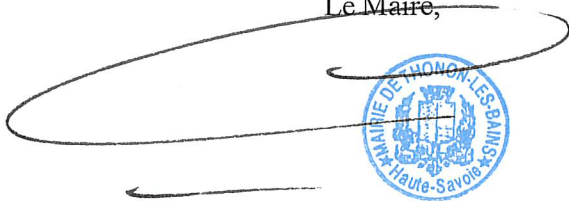
Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la signature du formulaire d'adhésion à l'Adullact (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales),
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville de Thonon-les-Bains, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 37 voix pour et 2 abstentions (Monsieur DALIBARD, Monsieur DALIBARD porteur du pouvoir de Monsieur DUVOCELLE), les propositions présentées.

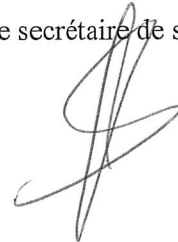
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,



Gérard BASTIAN

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*